



# SYNDICAT DES EAUX LOIRE LIGNON

## SERVICE SPANC

### DEMANDE DE REALISATION / REHABILITATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Section et numéro du cadastre du projet : .....

Numéro du permis de construire : .....

Date de la demande : ..... / ..... / .....

Date de la demande de permis de construire, le cas échéant : ..... / ..... / .....

**Propriétaire :**

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal :       Commune : ..... Tél. : .....

**Usager :**

Nom et prénom : .....

Adresse de la parcelle : .....

Code postal :       Commune : ..... Tél. : .....

PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE	Cocher les pièces fournies	Cadre réservé au contrôleur
▪ <b>Un plan de situation</b> de la parcelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ <b>Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif</b> , sur base cadastrale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ <b>Un plan en coupe</b> de la filière d'assainissement non collectif envisagée et de l'habitation (ne pas oublier de faire figurer les ventilations et les regards)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ <b>Une étude de sol</b> permettant de justifier de la filière d'assainissement (aucun dossier ne sera traité sans cette étude)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ <b>En cas de rejet des eaux traitées dans un exutoire, autorisation du propriétaire</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NATURE DU PROJET	
<input type="checkbox"/> construction neuve	<input type="checkbox"/> réhabilitation de l'existant
<input type="checkbox"/> habitation individuelle	<input type="checkbox"/> autre usage* (préciser) : .....
Nombre de chambres : .....	Nombre pièces principales (hors SDB et toilettes) : .....
Résidence : <input type="checkbox"/> principale	<input type="checkbox"/> secondaire
Coordonnées de l'entreprise prévue pour réaliser les travaux :	
Nom : .....	
Adresse : .....	
Code postal : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Tél. : .....

\*Il est rappelé qu'en vertu de l'arrêté du 7 Septembre 2009, les dispositifs d'assainissement non collectif destinés aux immeubles autres qu'à usage d'habitations individuelles (gîte, hôtel et/ou restaurant, camping, centre de vacances...), doivent réaliser une étude permettant de justifier du mode d'épuration retenu.

## CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

### Terrain

- Superficie totale de la parcelle : ..... m<sup>2</sup>
  - Superficie disponible pour l'assainissement : ..... m<sup>2</sup>
  - Nature de cette surface disponible (pelouse, friche, culture, place, arbre...) : .....
  - Perméabilité du sol : .....mm/h
  - Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?  OUI  NON
  - Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :  
 faible < 5%  moyenne entre 5 et 10%  forte >10%
  - Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages ?  OUI  NON  Ne sait pas
  - Est-il destiné à la consommation humaine ?  OUI  NON  Ne sait pas
- Si oui**, distance par rapport au dispositif de traitement : ..... m

### Destination des eaux pluviales

- Réseau de surface (fossé, caniveaux, noue...)
- Infiltration sur la parcelle
- Rétention (cuve, mare...)
- Autre, préciser : .....

**RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit.**

## CARACTERISTIQUES DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT PROPOSEE

### Le dispositif de prétraitement des eaux usées

- Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles traitées ensemble ?  OUI  NON
- Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique : .....m<sup>3</sup>
- distance par rapport à l'habitation.....m
- Caractéristiques de la fosse (béton, polyéthylène, ronde, rectangulaire, etc.) : .....
- Une ventilation primaire est-elle prévue ?  OUI  NON
- Une ventilation secondaire est elle prévue ?  OUI  NON
- Est-il prévu un pré-filtre ?  OUI  NON Si oui volume : L
- Est-il prévu un bac à graisse ?  OUI  NON Si oui volume : L
- autres : .....

### Le dispositif de traitement des eaux usées en fonction de la texture du sol et de la surface disponible

- Est-il prévu un regard de répartition ?  OUI  NON
- Est-il prévu un regard de bouclage ?  OUI  NON
- Distance d'implantation  3m propriété voisine  3m plantations  5 m de l'habitation
- S'agit-il de ?
  - Ependage à faible profondeur      Nombre de tranchées : ..... Longueur totale : ..... m  
 Profondeur des tranchées : ..... Epaisseur du gravier.....
  - Filtre à sable vertical non drainé }  
 Filtre à sable vertical drainé      } Largeur du filtre : ..... m Longueur du filtre : ..... m  
 Tertre d'infiltration                      } Epaisseur de sable.....m. Epaisseur de gravier..... m
  - Filière compacte (ex :zéolithe, laine de roche, coco, septo...) Quel nom : .....
  - Micro station boues activées      Quel nom : .....
  - Micro station cultures fixées      Quel nom : .....
- Un rejet des effluents est-il prévu après traitement ?  
 OUI  NON

**Si oui il est indispensable de faire compléter l'autorisation de rejet ci-après par l'autorité compétente.**

**Le propriétaire s'engage à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté puis à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité.**

Fait à ..... le ..... / ..... / ..... Signature :



# SYNDICAT DES EAUX LOIRE LIGNON

## SERVICE SPANC

**19 ROUTE DE MONISTROL**  
**43600 SAINTE SIGOLENE**  
Tél 04 71 61 22 97 Fax 04 71 66 18 68

\*\*\*\*\*

### **DEMANDE DE NOUVELLE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Nom du propriétaire : .....

Commune de réalisation de l'installation : .....

Date de dépôt du dossier : .....

#### **Comment définir sa filière**

Définir sa filière de traitement de ses eaux usées nécessite une certaine connaissance de son terrain

**Etape 1** Cerner les contraintes (superficie disponible, pente, présence d'arbres, d'eau potable, de nappe phréatique...)

**Etape 2** Définir la perméabilité du sol (en faisant faire une étude de sol)

**Etape 3 :** En fonction des données du dessus choisir la filière d'assainissement non collectif adaptée aux contraintes du terrain et au potentiel de l'habitation

Pour vous aider vous pouvez consulter le SPANC au 04 - 71 - 61 - 22 - 97 ou faire appel aux professionnels (Entreprise de Travaux Publics, Bureau d'études spécialisés, aux architectes....)

#### **Déroulement de la procédure**

- 1 Vous retirez un dossier d'installation d'assainissement non collectif et vous le déposez auprès du service instructeur (Mairie ou Communauté de Communes) dument rempli qui le transmettra au SPANC
- 2 Le SPANC vous donne son avis pour le contrôle de conception de votre future installation (coût de la prestation 80 euros) et vous demande de prendre rendez vous une fois les travaux effectués et avant remblaiement
- 3 Le SPANC effectue le contrôle de bonne exécution sur le terrain et délivrera un certificat de validité (coût de la prestation 85euros)



# SYNDICAT DES EAUX LOIRE LIGNON

## SERVICE SPANC

19 ROUTE DE MONISTROL  
43600 SAINTE SIGOLENE  
Tél 04 71 61 22 97 Fax 04 71 66 18 68

### AUTORISATION DE REJET

#### Je soussigné(e) :

Nom et prénom, représentant : .....

Domicilié(e) à : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Tél. : .....

--	--	--	--	--

#### Autorise

M. ....

à rejeter les eaux traitées issues de l'installation définie ci-dessous :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé | <input type="checkbox"/> Tertre d'infiltration        |
| <input type="checkbox"/> Filière compacte               | <input type="checkbox"/> Micro station boues activées |
| <input type="checkbox"/> Micro station cultures fixées  |   |

dans le milieu superficiel (précisé ci-dessous) dont la gestion m'incombe :

- |   |
|---|
| <input type="checkbox"/> Cours d'eau : autorisation de la Police de l'Eau                                     |
| <input type="checkbox"/> Fossé de voirie communale : autorisation de la Mairie                                |
| <input type="checkbox"/> Fossé le long d'une route départementale ou nationale : autorisation Conseil Général |
| <input type="checkbox"/> Fossé mitoyen : autorisation des riverains   |
| <input type="checkbox"/> Réseau d'eaux pluviales : autorisation de la Mairie                                  |

**Rappel :** Selon l'arrêté du 6 mai 1996 (Sect. 1, Art. 3) « Le rejet vers le milieu hydraulique superficiel ne peut être effectué qu'à titre exceptionnel dans le cas où les conditions d'infiltration ou les caractéristiques des effluents ne permettent pas d'assurer leur dispersion dans le sol, et sous réserve des dispositions prévues aux articles 2 et 4. La qualité minimale requise pour le rejet, constatée à la sortie du dispositif d'épuration sur un échantillon représentatif de deux heures non décanté, est de **30 mg** par litre pour les **matières en suspension** (M.E.S.) et de **40 mg** par litre pour la **demande biochimique en oxygène** sur cinq jours (D.B.O.5). »

**Attention :** Cette autorisation de rejet ne vaut pas permission de voirie. Les travaux réalisés sur le domaine public doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie et d'un contrôle de celle-ci.

Fait à.....

Le ..... / ..... / .....

Signature:

19 Route de Monistrol - BP 4943600 SAINTE-SIGOLENE Tel:04.71.61.22.97 – Fax: 04.71.66.18.68